

UBS (Lux) Fund Solutions – MSCI EMU Socially Responsible UCITS ETF

Sans objectif d'investissement durable

Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 20% d'investissements durables ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Ce produit financier est géré de façon passive et réplique un Indice, des indicateurs concernant les incidences négatives sur les facteurs de durabilité étant pris en considération par le fournisseur d'indices au regard des exigences propres à la famille d'indices.

Des indicateurs concernant les incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont pris en considération par le fournisseur d'indices au regard des exigences propres à la famille d'indices.

Les indices tiennent compte des scores de controverse ESG MSCI et excluent en temps utile les émetteurs qui commettent un manquement grave aux normes ESG.

Les scores de controverse ESG MSCI sont conçus pour fournir des évaluations opportunes et cohérentes des controverses ESG concernant les émetteurs. Tout émetteur ayant un score de controverse ESG MSCI « rouge » (inférieur à 1) est exclu des indices de durabilité. Le score de controverse mesure l'implication d'un émetteur dans des controverses ESG importantes et son respect des normes et principes internationaux.

Le produit financier exclut les investissements dans des entreprises directement impliquées dans l'utilisation, le développement, la fabrication, le stockage, le transfert ou le commerce d'armes à sous-munitions, de mines terrestres antipersonnel et/ou d'armes nucléaires, biologiques ou chimiques.

Le score de controverse ESG MSCI évalue l'implication d'une entreprise dans des controverses ESG notables en lien avec ses activités et/ou produits, ses possibles manquements aux normes et principes internationaux, tels que le Pacte mondial des Nations unies, ainsi que sa performance au regard de ces normes et principes.

Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

Les caractéristiques suivantes sont promues par le produit financier :

suivi d'un indice de référence présentant un meilleur profil de durabilité (note ESG) que celui de l'indice de référence parent

un indicateur d'intensité carbone (émissions de scopes 1 et 2) moins élevé que celui de l'indice de référence parent (MSCI)

L'Indice de référence désigné afin d'atteindre les caractéristiques promues par le produit financier est l'indice MSCI EMU SRI Low Carbon Select 5% Issuer Capped (Net Return).

Cette/Ces caractéristique(s) est/sont mesurée(s) à l'aide de l'/des indicateur(s) suivant(s) :

Le score ESG

L'intensité carbone moyenne pondérée (scopes 1 et 2) MSCI

Stratégie d'investissement

L'/les élément(s) contraignant(s) suivant(s) de la stratégie d'investissement est/sont utilisé(s) pour sélectionner les investissements afin d'atteindre la/les caractéristique(s) promue(s) par ce produit financier :

Caractéristique 1) :

Un profil de durabilité (note MSCI ESG) supérieur à celui de l'indice de référence parent.

Caractéristique 2) :

Un indicateur d'intensité carbone (émissions de scopes 1 et 2) inférieur à celui de l'indice de référence parent (MSCI).

L'/les élément(s) contraignant(s) est/sont calculé(s) en fin de trimestre en fonction de la moyenne des valeurs constatées chaque jour ouvrable au cours du trimestre considéré.

Proportion d'investissements

La proportion minimale d'investissements utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le produit financier est de 90%. La proportion minimale d'investissements durables du produit financier est de 20%. Le produit financier réplique un indice ESG, dont il peut répliquer la performance à l'aide d'instruments dérivés. Les instruments dérivés seront uniquement utilisés a) lorsque l'objectif d'investissement ne peut être atteint via les investissements dans les titres composant l'indice, en particulier pour refléter la performance d'une couverture de change dans le cas où un compartiment réplique un indice couvert contre le risque de change, ou b) afin de faciliter l'exposition aux titres qui composent l'indice, notamment lorsque des obstacles juridiques ou pratiques empêchent un accès direct au marché auquel l'indice se réfère.

Le produit financier peut notamment conclure un éventail de contrats de swaps sur indice (à l'exception des swaps collatéralisés) et d'opérations sur instruments dérivés (contrats à terme standardisés, contrats à terme, swaps de change, p-notes, options, warrants et contrats de change) afin de répliquer l'indice.

Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

La caractéristique environnementale/sociale du produit financier est qu'il réplique un indice de référence affichant un profil durable. La réalisation de cette caractéristique est assurée par la tracking error définie, qui est contrôlée avant la transaction par le Gestionnaire de portefeuille et après la transaction par l'Administrateur des fonds

Méthodes

La méthode de construction de l'Indice est décrite dans l'annexe au prospectus ou au supplément.

Sources et traitement des données

Les sources de données utilisées pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales déclarées sont les suivantes :

Le score ESG MSCI, qui provient du fournisseur de l'indice

Les données proviennent d'un ou plusieurs fournisseurs de premier plan

Limites aux méthodes et aux données

Nous appliquons un seuil de couverture minimum pour les sources de données utilisées pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales déclarées du produit financier. Ces seuils permettent de contrôler et de mesurer les objectifs contraignants. L'exactitude des données dépend des fournisseurs tiers. La couverture des sources de données peut s'avérer inférieure à 100% en raison de types d'actifs non couverts, de données incomplètes ou incohérentes et de lacunes dans la couverture de ces fournisseurs tiers.

Diligence raisonnable

Une procédure de diligence raisonnable est appliquée aux fournisseurs d'indices et/ou aux fournisseurs de données. Ce produit financier est géré de façon passive et vise à répliquer la performance et le profil ESG de l'Indice. Les caractéristiques et les risques en matière de durabilité sont considérés comme faisant partie intégrante du processus de sélection de l'Indice.

Politiques d'engagement

En ce qui concerne les stratégies passives qui suivent des indices de durabilité, comme c'est le cas de ce produit financier, le processus d'engagement nous aide à identifier les entreprises pour lesquelles des facteurs ESG et de durabilité importants peuvent présenter un risque négatif à l'avenir.

Bien que le programme d'engagement d'UBS AM concerne toutes les classes d'actifs et tous les portefeuilles, l'impact sur les stratégies obligataires à gestion passive pourrait être réduit, principalement en raison de l'absence de droits de vote et du fait que les entreprises qui n'ont pas donné satisfaction lors des échanges avec UBS AM ne sont généralement pas exclues en raison du style de gestion passif.

Néanmoins, les actifs obligataires gérés passivement sont concernés par les échanges avec les dirigeants d'entreprises, comme tous les autres actifs gérés par l'entreprise, afin de produire le plus grand impact possible.

Indice de référence désigné

Le produit financier a initialement choisi l'indice de référence pour sa pertinence aux fins de sa stratégie d'investissement et de la réalisation de l'objectif durable qu'il cherche à atteindre. L'Indice fait l'objet d'un rééquilibrage mensuel, et de plus amples informations sur la méthodologie appliquée par le Fournisseur d'indices figurent ci-dessous. La composition de l'Indice ne devrait pas être réajustée dans la mesure où la réplification n'est pas possible.

L'alignement de la stratégie d'investissement avec la méthodologie de l'indice est assuré en permanence par le fait que l'Indice est rééquilibré à intervalles réguliers par le fournisseur d'indices et que le Gestionnaire répliquera l'Indice dans le respect des limites fixées dans la politique d'investissement du Compartiment.

Le produit financier a initialement choisi l'indice de référence pour sa pertinence aux fins de sa stratégie d'investissement et de la réalisation des caractéristiques qu'il vise à promouvoir.

La stratégie d'investissement du Compartiment consiste à répliquer la performance et les caractéristiques, y compris ESG, de l'indice de référence aussi étroitement que possible.

Le Gestionnaire contrôle la méthodologie de l'Indice lors de la création du produit et peut contacter le Fournisseur d'indices si elle n'est plus en accord avec la stratégie d'investissement du produit financier.

L'Indice MSCI EMU SRI Low Carbon Select 5% Issuer Capped est un indice pondéré par la capitalisation boursière ajustée du flottant. L'Indice MSCI EMU SRI Low Carbon Select 5% Issuer Capped exclut les sociétés ne satisfaisant pas à des critères fondés sur des valeurs spécifiques, telles que des croyances religieuses, des valeurs morales ou des questions éthiques, et cible les sociétés dotées de notations ESG élevées par rapport à leurs concurrentes.

L'Indice est construit en deux étapes. Dans un premier temps, les titres de sociétés opérant dans les secteurs de l'énergie nucléaire, du tabac, de l'alcool, des jeux d'argent, de l'armement militaire, des armes à feu civiles, des organismes génétiquement modifiés et de la pornographie sont exclus. Ensuite, le processus de sélection « best-in-class » de MSCI est appliqué à l'univers restant des titres de l'Indice parent, à savoir l'Indice MSCI EMU, pour ne retenir que les 25% d'entreprises les mieux classées dans chaque secteur en fonction de leur notation ESG (75% des titres les moins bien notés sont ainsi éliminés). Ces notations ESG sont fournies par MSCI (les « Notations ESG MSCI »). Pour être considérées comme des entreprises bénéficiant d'une notation ESG élevée, les entreprises doivent présenter les Notations ESG MSCI suivantes : i) une notation ESG MSCI supérieure à « BBB » et ii) une note de controverse ESG MSCI supérieure à 3.

La Notation ESG MSCI calcule une moyenne pondérée des scores d'enjeux essentiels pour chaque entreprise sur la base des risques, des opportunités et des controverses identifiés pour l'entreprise. Les pondérations des enjeux essentiels sélectionnés sont déterminées par l'impact du secteur sur les facteurs environnementaux et sociaux et par le délai prévu pour que les risques et les opportunités se concrétisent. La note finale de chaque entreprise, ajustée en fonction du secteur, se classe sur une échelle allant de AAA (la meilleure note) à CCC (la moins bonne note). Les facteurs utilisés pour noter une entreprise sont, entre autres, les émissions de carbone, le stress hydrique, la biodiversité et l'utilisation des sols, la gestion du travail, le développement du capital humain, la diversité du conseil d'administration, etc. (liste non exhaustive)

Au moins 90% des titres ont une notation ESG.

Dès lors que la politique d'investissement du compartiment UBS (Lux) Funds Solutions – MSCI EMU Socially Responsible UCITS ETF consiste à répliquer l'Indice, la gestion du portefeuille du compartiment est dite passive. Par conséquent, l'approche adoptée en ce qui concerne la prise en compte des critères ESG est celle de MSCI et dépend donc de l'approche et de la méthodologie définies par un tiers.

La prise en compte des critères ESG varie d'un actif à l'autre car les enjeux essentiels retenus sont propres au secteur concerné et n'affectent pas tous les actifs de la même manière. En conséquence, MSCI fixe les pondérations qui déterminent la contribution de chaque enjeu essentiel à la notation ESG globale, en fonction du niveau de contribution du secteur à l'impact environnemental ou social et du délai prévu pour que le risque/l'opportunité se concrétise.

Les titres sont ajustés du flottant, classifiés conformément à la norme Global Industry Classification Standard (GICS) et sélectionnés en fonction de leur taille, de leur liquidité et d'un flottant minimum. L'indice est rééquilibré à une fréquence trimestrielle et peut également faire l'objet d'un rééquilibrage à d'autres moments, afin de se conformer aux restrictions d'investissement applicables ou de refléter des opérations telles que des fusions et acquisitions.

La méthode de construction de l'Indice est décrite dans la fiche d'information du compartiment incluse dans le prospectus.